

que part qu'autrefois, sous la première République, Carnot, ministre de la guerre, bien que n'étant pas général, avait organisé et décrété la victoire, s'imagina que, n'étant pas général, il en ferait bien autant.

Chanzy, substitué à d'Aureilles de Paladines dans le commandement de l'armée de la Loire, avait effectué une retraite tellement savante, que les journaux anglais et étrangers, qui publiaient des articles très étudiés sur les opérations des belligérants, déclarèrent la position du prince Frédéric-Charles tout à fait compromise, grâce à la combinaison inévitable des mouvements de Bourbaki et de ceux du général en chef.

Gambetta, lui, rêva quelque chose de bien plus fort que cette stratégie. Il sépara l'armée de Chanzy de celle de Bourbaki; laisse la première livrée à ses propres ressources du côté du Mans, envoie la seconde sur les frontières de la Lorraine.

Porter la guerre en Allemagne, c'est cela qui serait beau !
Oui, seulement le prince Frédéric-Charles, supérieur désormais à Chanzy, le met en déroute, tandis que Bourbaki, pourvu de soldats levés à la hâte et organisés à la façon de ceux du Nord, est refoulé par Werder sur le territoire suisse et interné avec ses troupes.

Voilà comment les jacobins se jugent et se traitent entr'eux. Voilà comment l'avocat Gambetta est malmené par ses bons amis de la Montagne et les disciples du poète Hugo; il est vrai que si le poète Hugo avait été au pouvoir, il aurait amené les mêmes désastres et fait les mêmes proclamations — en vers peut-être au lieu de prose — que l'avocat Gambetta, aujourd'hui le châtierait de la même façon.

Moralité: Délivre-toi, et méfie-toi, pauvre France, de tous les poètes, avocats, journalistes du jacobinisme; inflige-leur le châtiement le plus exemplaire, de peur qu'ils ne rendent celui que tu reçois en ce moment plus cruel et plus sanglant encore.

Chronique locale & départementale

Commission municipale de Roubaix.

Sommaire du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 1871.

Présents: MM. L. Barbotin, B. Coulogne, Ed. Delattre, Deleporte-Bayart, J. Dérégnaucourt, R. Desrousseaux, Ch. Daudet, A. Famechon, Godefroy, A. Hindré, Ch. Junker, Labbe-Copin, Paulin Richard, F. Roussel, Ach. Scrépel, A. Sioen-Pin, H. Verlais.
Absents: MM. P. Gatteau, P. Scrépel et A. Vincon.

M. Louis Barbotin, membre de la Commission municipale, premier inscrit au tableau, ouvre la séance par la lecture de l'arrêté de M. le préfet du Nord, qui nomme M. J. Dérégnaucourt, maire de la ville de Roubaix, en remplacement de M. C. Descat, et procède à son installation.

M. le maire donne lecture de l'arrêté préfectoral qui nomme MM. A. Famechon et Deleporte-Bayart, adjoints au maire, et les installe.

Il installe également, après lecture de l'arrêté préfectoral qui complète le nombre des membres de la Commission municipale: MM. Ed. Delattre, R. Desrousseaux, Ch. Daudet, A. Hindré, Labbe-Copin et Paulin Richard.

La Commission vote son secrétaire; M. Junker prend place au bureau.
Le secrétaire donne lecture des procès-verbaux des 10, 21 et 28 janvier, qui sont adoptés sans observation.

La Commission:

1° Approuve une décision prise le 23 janvier émise par M. Descat, maire de Roubaix, relativement à une indemnité

à accorder à un riverain du boulevard de ceinture;

2° Vote plusieurs crédits supplémentaires pour l'exercice 1870;

3° Procède à la réorganisation de plusieurs Commissions qui se sont trouvées incomplètes par les démissions et changements qui ont eu lieu, sont nommés:

Commission mixte des eaux de la Lys:

MM. Sioen, Richard Desrousseaux et F. Roussel.

Surveillance administrative du corps des Pompiers:

MM. A. Scrépel, H. Verlais et Ch. Junker.

Instruction des enfants employés dans les manufactures:

MM. F. Roussel, Ch. Junker et Ch. Daudet.

Offre de plusieurs rues:

MM. Deleporte-Bayart, Ed. Delattre et A. Hindré.

Chemin de fer américain:

MM. Sioen, Famechon, Deleporte-Bayart, Hindré et Daudet.

Collège:

MM. Sioen-Pin, Famechon, Godefroy.

Commission permanente, Magasins généraux:

MM. R. Desrousseaux, P. Richard, Hindré.

Commission permanente pour la condition publique.

MM. Famechon, F. Roussel et R. Desrousseaux.

Commission d'étude sur l'organisation des secours pour le Bureau de Bienfaisance:

MM. Junker, Labbe-Copin, Coulogne, Daudet et Deleporte-Bayart.

4° Renvoie à l'étude de la Chambre syndicale deux rapports présentés par la Commission de l'Instruction des enfants employés dans les manufactures;

5° Approuve à l'unanimité un rapport de l'Administration, concluant à renouveler, par voie d'adjudication publique, tous les marchés qui se concluent avec la ville pour tous ses travaux et fournitures;

6° Entend lecture d'une lettre adressée à M. le maire par MM. Toulemonde, Réquillart et C^{ie}, en liquidation relativement à une dette de la ville, et la réponse de M. le maire à cette Société; vote à l'unanimité l'ordre du jour;

7° Renvoie à la Commission de surveillance des Ecoles académiques, une demande de M. Celer Letombe, professeur de dessin de fabrique;

8° Entend lecture, 1^o du procès-verbal de la réunion générale des actionnaires de la Société des bains et lavoirs publics;

2^o d'une lettre de M. Scamps, sur laquelle on prononce l'ordre du jour;

3^o d'une lettre de M. Houzé de l'Aulnoit, pour une réclamation qui est renvoyée au Comité des ambulances;

4^o d'une lettre de M^{me} veuve Wallot, sur laquelle la Commission vote également l'ordre du jour;

5^o d'une lettre de M^{me} veuve Raux-Dervaux, contenant une demande de réduction de paiement, qui est rejetée par la Commission.

Nous, préfet du département du Nord, par intérim;

Considérant que des cas de peste bovine ont été constatés dans plusieurs localités de la Belgique assez rapprochées de la France, et qu'il est indispensable de prendre des mesures pour préserver le département de l'invasion du fléau;

Arrêtons:

Art. 1. — Les bœufs, taureaux, vaches, génisses, moutons, boucs et chèvres provenant de la Belgique seront, à leur entrée en France, soumis à une visite sanitaire qu'ils subiront dans les communes frontalières où se trouvent les bureaux de douane compris dans le tableau qui fait suite au présent arrêté.

Art. 2. — Les animaux reconnus atteints du typhus seront immédiatement abattus et enfouis conformément aux prescriptions de notre arrêté du 17 de ce mois. — Les objets provenant d'animaux malades seront également détruits et enfouis.

Art. 3. — Les animaux qui seront reconnus sains seront admis. Ceux malades ou suspects seront repoussés.

Art. 4. — Les frais de vérification ne seront pas à la charge des importateurs d'animaux. Ils seront supportés par l'Etat et réglés ultérieurement.

Art. 5. — Les vétérinaires nous adresseront, tous les huit jours au moins, un rapport sur leurs vérifications et sur la marche de l'affection dans le département du Nord. Les rapports seront centralisés à la Préfecture par M. Charles, vétérinaire à Lille, qui est chargé de suivre l'ensemble du service.

Art. 6. — MM. les sous-préfets et maires, et MM. les directeurs des douanes de Lille, Dunkerque et Valenciennes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Lille, le 27 février.
Le préfet du Nord par intérim,
A. BARON.

M. Mazingue de Roubaix vérifiera à Tourcoing les mardis et vendredis, de 3 à 4 heures du soir, au bureau de la gare et les lundis et jeudis, de 5 à 6 heures du soir; au bureau de la ville.

M. Gruson de Cysoing vérifiera à Baisieux les lundis, de 4 h. 30 à 5 h. 30 du soir et les mercredis et samedis de 11 h. à midi; au bureau de la gare et les mercredis et samedis, de 1 h. à 2 h. du soir, au bureau dit de la route.

M. Dervaux d'Armentières vérifiera à Comines les mardis et vendredis, de 10 h. à midi.

M. Ansart de Roubaix vérifiera à Halluin les lundis et jeudis, de midi à 4 h. du soir.

M. Gruson, de Cysoing, vérifiera à Mouchin les mardis de 9 h. à midi, les mercredis, de 4 h. 30 à 5 h. 30 du soir, les jeudis, de 4 h. 30 à 5 h. 30 du soir.

M. Chieus, de Roubaix, vérifiera à Toufflers les mardis et vendredis, de midi à 4 h. du soir.

M. Dervaux, d'Armentières, vérifiera à Pont-Rouge, les mardis et vendredis de 2 à 4 heures du soir.

M. Salomé de Bailleul, vérifiera à Seau, (Bailleul), les mardis de 2 à 4 heures du soir.

MINISTÈRE DES FINANCES

Semestre au 1^{er} mars 1871 des bons du Trésor 2-10, 3-10 et 5-10. — Le premier semestre des bons du Trésor 2-10, 3-10, et 5-10, souscrits au mois d'août dernier, échoit le 1^{er} mars 1871. Les personnes auxquelles, par suite des circonstances, on n'a pu remettre les bons définitifs munis de leurs coupons semestriels, et qui ont seulement été dans les mains, soit un bon provisoire délivré par la caisse centrale du Trésor, soit une reconnaissance à souche du receveur des finances sont prévenues qu'elles pourront, sur la représentation de ces titres et sur leur quittance, toucher dans toutes les trésoreries générales et recettes particulières le semestre à échoir le 1^{er} mars prochain.

Nous apprenons qu'il résulte d'instructions de l'autorité supérieure allemande, qu'aucune contribution ne doit être réclamée des municipalités, à partir d'aujourd'hui.

La ville de Saint-Quentin, qui avait payé samedi soir une somme de 179,000 francs, à compte sur 186,438 francs, exigés pour les impôts du mois de novembre, et à laquelle on réclamait encore une pareille somme pour les impôts du mois de décembre, a reçu avis ce matin de la décision de l'autorité allemande.

(Guetteur.)

maritime lorsque notre malheureux jeune homme arriva au but de sa course. La vallée, qui a un aspect lugubre même aux rayons du jour, avait pris des teintes crépusculaires dignes de son nom. Dans toute sa longueur on ne voyait aucune apparence de végétation sauvage ou de culture. Deux montagnes grisâtres et nues se prolongeaient à droite et à gauche jusqu'à la mer, en étalant par intervalles, des torrents pétrifiés de scories noires, antiques débris des éruptions volcaniques de Java. Les formes de ce terrain primitif ont des aspects sinistres, surtout lorsqu'elles s'ensevelissent dans les ombres du soir; ce sont des pics gigantesques, détachés sur la cime des plateaux, et ressemblant de loin à une succession de fantômes sortis des enfers pour envahir le ciel. Au milieu de la vallée, un arbre solitaire, inflexible comme le nopal et muet au souffle du vent; un immense cadavre végétal s'élevait avec une tristesse inexprimable et complète ce paysage de désolation. C'est le boom-upas, l'arbre homicide, qui distille une invisible rosée vénéneuse et frappe de mort tous les êtres de la création qui viennent chercher un abri sous son ombre et sur ses rameaux.

Telle est, du moins, l'opinion accréditée dans l'Inde, et surtout dans les îles de la Sonde; nier à Java l'influence mortelle du boom-upas, c'est nier la chaleur du soleil.

Paul regarda cet arbre avec cette volupté poignante que ressent l'homme au

Dernières nouvelles

PROCLAMATION AUX HABITANTS DE PARIS.

Le Gouvernement fait appel à votre patriotisme et à votre sagesse; vous avez dans les mains le sort de Paris et de la France elle-même. Il dépend de vous de les sauver ou de les perdre.

Après une résistance héroïque, la faim vous a contraints de livrer vos forts à l'ennemi victorieux; les armées qui pouvaient venir à votre secours ont été rejetées derrière la Loire. Ces faits incontestables ont obligé le Gouvernement et l'Assemblée nationale à ouvrir des négociations de paix.

Pendant six jours, vos négociateurs ont disputé le terrain pied à pied; ils ont fait tout ce qui était souverainement possible pour les conditions les moins dommageables. Ils ont signé des préliminaires de paix qui vont être soumis à l'Assemblée nationale.

Pendant le temps nécessaire à l'examen et à la discussion de ces préliminaires, les hostilités auraient recommencé et le sang aurait inutilement coulé sans une prolongation d'armistice.

Cette prolongation n'a pu être obtenue qu'à la condition d'une occupation partielle et très-momentanée d'un quartier de Paris. Cette occupation sera limitée au quartier des Clamps-Élysées. Il ne pourra entrer dans Paris que trente mille hommes, et ils devront se retirer dès que les préliminaires de paix auront été ratifiés, ce qui ne peut exiger qu'un petit nombre de jours.

Si cette convention n'était pas respectée, l'armistice serait rompu: l'ennemi, déjà maître des forts, occuperait de vive force la cité tout entière; vos propriétés, vos chefs-d'œuvre, vos monuments, garantis aujourd'hui par la convention, cesseraient de l'être.

Ce malheur atteindrait toute la France. Les affreux ravages de la guerre, qui n'ont pas encore dépassé la Loire, s'étendraient jusqu'aux Pyrénées.

Il est donc absolument vrai de dire qu'il s'agit du salut de Paris et de la France. N'imitez pas la faute de ceux qui n'ont pas voulu nous croire lorsque il y a huit mois, nous les adjurons de ne pas entreprendre une guerre qui devait être si funeste.

L'armée française qui a défendu Paris avec tant de courage occupera la gauche de la Seine pour assurer la loyale exécution du nouvel armistice. C'est à la garde nationale à s'unir à elle pour maintenir l'ordre dans le reste de la cité.

Que tous les bons citoyens qui se sont honorés à sa tête et se sont montrés braves devant l'ennemi reprennent leur ascendant, et cette cruelle situation d'aujourd'hui se terminera par la paix et le retour de la prospérité publique.

Paris, le 27 février 1871.

A. THIERS, chef du pouvoir exécutif de la République française.
JULES FAYRE, ministre des affaires étrangères.
ERNEST PICARD, ministre de l'intérieur.

Le général Vinoy a adressé à la garde nationale de Paris l'ordre du jour suivant: 27 février 1871.

Le rappel a été battu cette nuit sans ordres.

Quelques bataillons, la plupart trompés, ont pris les armes et ont servi à leur insu de coupables desseins.

Il n'en est pas moins constant que l'immense majorité de la garde nationale résiste à ces excitations et qu'elle a compris le devoir imposé en ce moment à tout bon citoyen, à tout Français digne de ce nom.

désespoir, lorsqu'il regarde l'arme fatale de la délivrance au moment où le suicide va se consommer.

Ce crime infâme est l'acte d'un désespoir incurable; c'est le remède de la mort contre une vie impossible; c'est le délire du port après une tempête qui ébranle le front, brûle la pensée, éteint le raisonnement. Chose étrange! le suicide honoré par les païens, et regardé comme une vertu après les héros grecs, romains, Lucrèce, de Caton d'Utique et Brutus, est flétri par le poète chrétien (1).

(1) ... Quam vellent æthere in alto Pauperum duram et duros perferre labores!

(La suite à un prochain numéro.)

Le général lui confie toute sa responsabilité la garde de la cité.

Il compte, sur son intelligence pour maintenir dans ses quartiers au nord scrupuleux dont elle comprend plus que jamais la nécessité. La moindre agitation peut fournir des prétextes et amener d'irréparables malheurs. La garde nationale aidera la ville de Paris à traverser une crise douloureuse, et elle la préservera des périls que le calme et la dignité peuvent seuls conjurer.

Les auteurs des désordres seront recherchés et mis dans l'impuissance de nuire.

Le général s'est adressé à la population tout entière et lui a fait connaître la situation générale.

Le général commandant supérieur fait appel à la garde nationale et au nom des intérêts les plus sacrés de Paris et de la France; il attend d'elle un concours actif, dévoué et patriotique.

Le général commandant en chef, l'armée de Paris et la garde nationale.
VINOY.

Le train de Paris a déraillé deux fois, il y a eu un grand retard.
Pas de nouvelles.

Le Journal officiel annonce que le chargé d'affaires français de Bruxelles a transmis à Paris l'avis de la reconnaissance du gouvernement de la République française par le roi des Belges.

Dépêches télégraphiques

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Londres, 1^{er} mars 1871.

Le Times annonce de Paris en date du 28 que dans les meetings qui ont eu lieu hier, les délégués des gardes nationales de Montmartre, La Chapelle, Ménil-Montant, Belleville, Montrouge et autres arrondissements ont résolu de résister à outrance à l'entrée des Allemands.

L'idée de la résistance semblait rencontrer une approbation unanime.

On assure que dans le cas où la garde nationale viendrait à s'opposer à l'entrée des Allemands, le général Vinoy renoncera à prendre des mesures violentes et se retirera avec ses troupes.

Les autorités militaires sont très-embarrassées.

Une autre réunion de 1,500 gardes nationaux a décidé qu'on attaquerait l'hôtel-de-ville. En arrivant, ils trouveront les autorités militaires prêtes à la résistance. Ces gardes nationaux épuisés par la fatigue et arrivant très-irrégulièrement le mouvement combiné échoua. Ils se retirèrent sur la place de la Bastille où est leur artillerie dont ils ne peuvent se servir.

L'autorité militaire n'est pas intervenue dans la crainte de provoquer une collision.

Six agents de police ont disparu; ils ont probablement été assassinés.

Les symptômes révolutionnaires augmentent.

Paris, 28 février, midi.

La proclamation de M. Thiers et l'ordre du général Vinoy ont produit un bon effet.

La Bourse, les théâtres sont fermés. Les Prussiens trouveront le silence, le vide et le deuil dans le quartier qu'ils vont occuper.

Le Moniteur de Versailles, du 28, dit:

Les 11^e corps prussien et bavarois entrèrent à Paris demain, à 10 heures du matin.

La même feuille reproduit un article de la Gazette du Nord démontrant qu'il aurait mieux valu pour Paris de ne pas avoir de fortifications.

Rente: ouverture 51,40.
L'Officiel du 28 annonce que M. Thiers et la commission des quinze sont partis hier soir.

La Belgique a reconnu la République française.

L'Officiel reproduit une nouvelle convention de l'armistice portant que les Allemands ne prélèveront plus de contributions en argent.

Les contributions comprises dans cette catégorie qui ne sont pas encore payées seront annulées. Les Allemands continueront à prélever des impôts sur les territoires occupés, impôts qui cesseront après la ratification de la paix.

Le Journal des Débats constate la bonne impression produite par la proclamation du gouvernement.

Quelques paroles de colère sont prononcées dans quelques groupes.

Bagny, 28 février.
Le train de Paris n'est pas signalé malgré un retard considérable.

Il y a des craintes d'événements à Paris.

St-Petersbourg, 18 février.
L'Assemblée annonce que suivant une communication du chef du gouvernement français, le chargé d'affaires de Russie, à Bordeaux, a reçu l'ordre d'entretenir des rapports officiels avec le gouvernement sorti de l'Assemblée nationale.